

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA17 170261

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en ajoutant le dossier suivant :

65.01 - Motion de félicitations à Émile Ollivier pour ses exploits en athlétisme.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA17 170262**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

• Russell Copeman	Adresse des remarques d'ordre général concernant son mandat comme maire d'arrondissement et confirme qu'il sollicitera un second mandat à ce titre.
• Jeremy Searle	Exprime des remarques d'ordre général concernant son mandat, les élections municipales à venir et les mauvaises décisions de l'équipe Coderre, puis manifeste son opposition au règlement sur les graffitis qui, selon lui, puni les victimes.
• Magda Popeanu	Remercie les citoyens qui lui ont fait confiance pour occuper le poste de conseiller municipal, donne un bilan de ses réalisations et confirme qu'elle sollicitera un second mandat.
• Peter McQueen	Remercie les citoyens qui lui ont fait confiance et sollicite un troisième mandat. Met l'accent sur les réalisations et fait état d'une pétition déposée concernant une demande de plantation d'arbres à la suite de la microrafale du 22 août dernier.
• Marvin Rotrand	Remercie les membres du conseil pour leur collégialité et les candidats présents dans la salle. S'insurge contre le fait que les conseillers utilisent les séances du conseil comme tribune pour amorcer la campagne électorale. Confirme que la place Dora Wasserman au parc Mackenzie-King est terminée. Explique les difficultés rencontrées concernant la nomination d'un lieu en l'honneur de Jose Rizal : compte faire une proposition à cet égard lors de son prochain mandat. Donne des éclaircissements concernant la plaque en l'honneur de M. Lionel Geller qui a été installée sur le site du terrain de baseball du parc Loyola. Rappelle la motion qu'il a présentée au conseil municipal concernant la hausse du salaire minimum, mais qui n'a pas été adoptée.
• Lionel Perez	Confirme qu'il sollicitera un prochain mandat, remercie la population, les collègues et les services pour leur appui au cour des quatre dernières années et félicite les prochains candidats. Dans la foulée de la création du REM, fait état du réaménagement de l'intersection Jean-Talon/Canora pour la rendre plus sécuritaire. Annonce l'aménagement du premier carrefour giratoire de l'arrondissement à l'intersection Ekers/de Vimy. Annonce l'aménagement en 2018 d'une intersection surélevée à l'angle de l'avenue Kirkfield et de la rue de Chambois.



	Félicite Émile Ollivier pour ses exploits en athlétisme et ajoute qu'une motion de félicitations sera présentée au point 65.01 de l'ordre du jour.
--	--

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Raj Basdeo	S'informe des fluctuations de taxes des propriétés de l'arrondissement et sur l'influence des élus à cet égard.
• Don MacDonald	De l'Association des piétons et cyclistes de NDG (Équipe 2.0) fait état d'une seconde rencontre à venir avec l'administration pour laquelle il n'a pas eu de confirmation.
• Sharon Sweeney	Fait état des dommages dans le parc Herbert-Outerbridge à la suite des travaux de l'entrepreneur. Mentionne que la place de stationnement devant le 2365, avenue Benny a été retirée malgré l'état de santé de la résidente.
• Joël Coppieters	Suggère que deux conditions soient imposées aux développeurs lors de la transformation de lieux de culte à la suite d'un changement de zonage : un dossier photographique complet, avant et après les travaux, et l'installation d'une plaque historique après la transformation.
• Grace Moore	Énumère les nombreuses lacunes des foyers d'accueil qui remplacent les maisons de transition pour les personnes souffrant de problèmes psychiatriques.
• Seth Shugar	Demande que l'érable situé devant sa propriété ne soit pas abattu avant un an ou deux pour lui donner le temps de se régénérer le cas échéant, tel que précisé dans le rapport d'expert qu'il a demandé à cet égard.
• Brana Bienstock	Reproche aux élus de ne pas s'être présentés auprès des résidents sur les rues qui ont été dévastés par la microrafale, demande qui est responsable des lampadaires dans l'arrondissement et s'interroge sur le nettoyage et le plan de reboisement.
• Christine Pinatel	Demande quand l'éclairage de l'avenue Hingston sera rétabli, déplore le ton de l'avis remis aux résidents concernant les mâts électriques endommagés et s'interroge sur le cas de l'église Saint-Columba.
• Kristina Alapi	Demande que l'autobus de la STM circulant aux abords de l'avenue Earncliffe soit remplacé par des autobus hybrides qui sont moins bruyants.
• Roger Myre	S'inquiète du prolongement du boulevard Cavendish et de ses impacts sur la circulation et se demande où en est le dossier de sécurisation de l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue de Terrebonne.
• Alex Montagano	Demande à M. Rotrand pourquoi solliciter un autre mandat après plus de 34 ans comme conseiller, remet en question sa capacité à agir à titre de conseiller et le processus démocratique à la Ville.
• Pierre Dumas	Résident de l'îlot Willowdale, demande que les citoyens concernés soient impliqués durant le processus du réaménagement de l'avenue Louis-Collin. et dépose une pétition à cet effet.
• Irwin Rapoport	Conteste le fait que le projet particulier concernant l'Université Concordia ne puisse plus faire l'objet d'un registre en vue de la tenue d'un référendum.



<ul style="list-style-type: none"> • Monique Charpentier 	<p>Dépose une pétition demandant la plantation expresse de nouveaux arbres dans NDG à la suite de la microrafale du 22 août dernier et demande que les travaux commencent dès cet automne.</p> <p>S'interroge sur le budget dédié à l'émondage et l'essouchement des arbres.</p>
---	---

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

<ul style="list-style-type: none"> • Jeremy Searle 	<p>Fait état des plaintes qu'il a reçues concernant le nettoyage des rues, demande que des caméras soient installées sur les camions citernes pour s'assurer de leur remplissage et mentionne que la chaussée entre les avenues Connaught et Grant aurait besoin d'être nettoyée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Peter McQueen 	<p>Demande qu'une consultation soit prévue concernant l'usage du chalet et le plan arboricole au parc NDG.</p> <p>Explique que les travaux de gainage impliquent le blocage des tuyaux d'égout pour plusieurs heures et propose de prévoir des toilettes portatives pour les résidences affectées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Marvin Rotrand 	<p>Des travaux majeurs de réfection sur la rue de la Savane sont en cours, ce qui occasionne une pression d'eau très basse et un accès difficile aux maisons, demande que les services soient rétablis dans les plus brefs délais.</p> <p>Demande une mise à jour des programmes suivants : saillies, dos d'ânes et PRR.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Magda Popeanu 	<p>S'inquiète de la sécurité aux abords des écoles, plus spécifiquement l'école Félix Leclerc, notamment lors de la réalisation des saillies des trottoirs.</p>

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- la résolution numéro 17-08-08 de la Ville de Mont-Royal concernant une opposition à deux modifications de circulation proposées par la Ville de Montréal;
- un courriel du 11 septembre 2017 concernant le dépôt d'une pétition de 42 signatures pour des dos d'âne sur l'avenue West Hill;

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.



RÉSOLUTION CA17 170263

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE - SDC EXPÉRIENCE CDN

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1173408001

RÉSOLUTION CA17 170264

CESSION DU MOBILIER URBAIN - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

De céder à titre gratuit le mobilier urbain de la Placette Côte-des-Neiges à l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1172703008

RÉSOLUTION CA17 170265

CONTRAT - AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC. - AMÉNAGEMENT ET PLANAGE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour l'aménagement de l'avenue Victoria entre les rues de la Savane et Jean-Talon, incluant cette dernière intersection. Aussi, des travaux de planage pour la sécurisation du passage inférieur de Victoria entre Jean-Talon et Mackenzie.



D'autoriser une dépense à cette fin de 5 700 198,10 \$, plus les taxes pour un total de 6 553 802,77 \$, comprenant les contingences au montant de 854 843,84 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 822 370,24 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1173558026

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

RÉSOLUTION CA17 170266

PROLONGATION DE CONTRAT - ENTRETIEN MANA INC. - 2140, AVENUE MADISON

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la prolongation du contrat conclu avec la firme Entretien Mana inc. pour une période additionnelle de 12 mois aux mêmes termes et conditions, soit du 30 septembre 2017 au 29 septembre 2018, pour l'entretien ménager du 3^e étage au 2140, avenue Madison (bureaux administratifs des Travaux publics) - Appel d'offres public 13-13039, pour un montant total de 29 213,08 \$ (taxes incluses).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1136363003

RÉSOLUTION CA17 170267

CONTRAT - GROUPE SANYVAN INC. - NETTOYAGE ET INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand



D'accorder à Groupe Sanyvan inc. le contrat pour le service de nettoyage pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour une période d'un an aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 17-15986, et autoriser une dépense à cette fin 117 093,42\$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 117 093,42 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1177291007

RÉSOLUTION CA17 170268

CONTRAT - SMQ INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2017-2018

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à SMQ inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16311.

D'autoriser une dépense à cette fin de 112 333,12 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1170896002

RÉSOLUTION CA17 170269

CONTRAT - 7762763 CANADA INC. - ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand



D'accorder à Entreprise Képassc (7762763 Canada inc.), le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 141 161,02 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1177413002

RÉSOLUTION CA17 170270

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 8 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 930 \$.

Organisme	Justification	Montants et Donateurs
Association Pangasinan du Québec inc. 5130, avenue Trenholme Montréal (Québec) H4V 1Y5 a/s Mme Estelle Tablas, présidente	Afin de soutenir ses activités socio-culturelles et récréatives pour le gala annuel 2017.	TOTAL : 400 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 250 \$
Association des aînés philippins de Montréal/Association of Filipino Seniors of Montreal 4115, avenue de Kent Montréal (Québec) H3S 1N5 a/s Mme Filomena Fabia, présidente	Pour aider cette association à offrir aux aînés des activités socio-culturelles.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$
Fondation Mon Nouveau Bercail 1012, chemin Saint-Clare Mont-Royal (Québec) H3R 2N1 a/s M. Garbens Jean, directeur général	Pour aider les immigrants haïtiens qui arrivent à Montréal.	TOTAL : 100 \$ Russell Copeman 100 \$



<p>Association communautaire Westhaven Elmhurst/Westhaven <i>Elmhurst Community Recreation Association</i> 7405, avenue Harley Montréal (Québec) H4B 1L5</p> <p>a/s Mme Roxanne Brown Hennesy Coordonnatrice</p>	<p>Pour les services et activités offerts à la communauté.</p>	<p>TOTAL : 650 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Jeremy Searle 400 \$</p>
<p>Les Amis de la Loge de Montréal <i>The Lodge Brothers of Montreal</i> 6691, chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 1G9</p> <p>a/s Mme Brana Bienstock-Smith</p>	<p>Afin d'assurer la réussite du party de Noël annuel de cet organisme qui aura lieu le 9 décembre 2017.</p>	<p>TOTAL : 400 \$</p> <p>Magda Popeanu 400 \$</p>
<p>ÉVASION, Centre de jour alternatif 5701, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C8</p> <p>a/s Mme Ramona Mincic Directrice générale</p>	<p>Afin de poursuivre sa mission qui permet aux proches aidants d'avoir du temps de qualité de vie tout en offrant aux aînés en perte d'autonomie de bénéficier d'activités de stimulation et de socialisation.</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Magda Popeanu 700 \$</p>
<p>Association des locataires de l'Habitation Isabella 4550, avenue Isabella, bureau 510 Montréal (Québec) H3T 2A2</p> <p>a/s Mme Lidi Costache</p>	<p>Pour offrir des activités socio-culturelles aux résidents de cet immeuble.</p>	<p>TOTAL : 490 \$</p> <p>Magda Popeanu 490 \$</p>
<p>La Voix des Familles (Habitations Lavoie) 4600, avenue Isabella, bureau 408 Montréal (Québec) H3W 3H3</p> <p>a/s Mme Lise Labrecque a/s Mme Dina Niyazov</p>	<p>Pour aider à l'organisation des différentes activités socio-culturelles pour les résidents de ce HLM.</p>	<p>TOTAL : 490 \$</p> <p>Magda Popeanu 490 \$</p>
<p>Association communautaire d'aide aux familles immigrantes du Sénégal (ACAFIS) 4845, avenue de Courtrai, bureau 101 Montréal (Québec) H3W 0A2</p> <p>a/s M. Ibrahima Diop, président</p>	<p>Pour permettre l'organisation d'activités récréatives, éducatives, socioculturelles, sportives et bénévoles aux familles immigrantes du Sénégal.</p>	<p>TOTAL : 100 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1175265014

RÉSOLUTION CA17 170271

ENTENTE - TRANSVAC-MONTRÉAL-LAVAL INC. - CAMIONNAGE EN VRAC DE TERRE ET AUTRES MATÉRIAUX



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une entente avec l'entreprise de courtage TRANSVRAC-Montréal-Laval inc. pour le camionnage en vrac de terre et d'autres matériaux issus des opérations d'excavation sur le territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2017.

D'autoriser une dépense maximale additionnelle de 60 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1177551004

RÉSOLUTION CA17 170272

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL - 7405-7411, AVENUE HARLEY

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'approuver le projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue, de 8084491 Canada inc., des locaux d'une superficie de 598,30 m² au rez-de chaussée de l'immeuble situé au 7405-7411, avenue Harley, à des fins d'activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2022, pour une dépense totale de 697 697,93 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1175840006

RÉSOLUTION CA17 170273

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTIONS - 2 ORGANISMES



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce et 12 000 \$ au Centre communautaire Mountain Sights, toutes taxes comprises si applicables, pour la période se terminant le 30 juin 2018 conformément au protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de la Ville de Montréal (MIDI-Ville).

D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1177202020

M. Marvin Rotrand quitte la salle.

RÉSOLUTION CA17 170274

ORDONNANCE - UNITÉS DE STATIONNEMENT - 5210-5222, AVENUE WALKLEY

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié), l'ordonnance numéro OCA17 17040 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'édifice situé sur le lot 3 324 066 du cadastre du Québec et portant les numéros 5210–5222, avenue Walkley, de fournir 5 unités de stationnement requises dans le cadre d'un projet consistant en la reconstruction complète du bâtiment.

De prendre acte de son engagement à verser 17 500 \$ (5 unités X 3 500 \$) au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1173558040



RÉSOLUTION CA17 170275**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17284**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et qu'une présentation en a été faite à même le sommaire décisionnel;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA17 17284 modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* (RCA16 17271).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1174570022

RÉSOLUTION CA17 170276**DÉROGATION MINEURE - 5210 À 5222, AVENUE WALKLEY**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation mineure en lien avec la propriété du 5210–5222, avenue Walkley, visant à :

- permettre qu'une proportion d'au moins de 39 % de la superficie de la façade du nouveau bâtiment à construire, en lieu et place de celui occupant la propriété du 5210–5222, avenue Walkley au moment de l'adoption de la présente résolution, respecte l'alignement de construction des façades les plus rapprochées de la rue des bâtiments voisins, contrairement aux dispositions de l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);
- permettre que l'alignement de construction de toutes autres parties du nouveau bâtiment précédemment cité, soit implantées entre la partie de la façade la plus avancée et une distance d'au plus 19,5 m de l'emprise de la rue, contrairement à l'article 60 du même règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1173558041



RÉSOLUTION CA17 170277**DÉROGATION MINEURE - 6740, BOULEVARD DÉCARIE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation mineure, en lien avec la propriété du 6740, boulevard Décarie, visant à permettre que les deux unités de stationnement indiquées au plan A-101 révisé, préparé par la firme d'architecture Stendel-Reich, estampillé par Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 18 août 2017, puissent avoir une profondeur de 5,2 m au lieu des 5,5 m requis à l'article 572 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1173558042

RÉSOLUTION CA17 170278**REFUS DE PLANS - 5087, AVENUE VICTORIA**

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé au 5087, avenue Victoria est identifié au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) comme étant un immeuble situé dans un secteur significatif à normes B;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant le remplacement de la maçonnerie, ne sont pas conformes aux articles 118 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De ne pas approuver les travaux proposés aux documents numérotés P-1 à P-3, estampillés en date du 12 juin 2017, annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001305364, pour lequel l'approbation du conseil d'arrondissement est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 118 et 668, et ce, pour les motifs suivants :

- ce bâtiment est, entre autre, caractérisé par sa maçonnerie en brique et ses bandeaux en béton;



- les linteaux à l'étage sont formés de brique en soldat; tous ces éléments caractéristiques sont appelés à disparaître avec la maçonnerie en béton proposée;
- le matériau proposé imite la pierre mais est constitué de béton;
- la maçonnerie proposée s'apparente à un substitut néo-médiéval et néo-classique combiné, sans lien avec les concepts d'origine;
- le langage bigarré du projet ne permet pas d'atteindre le but d'intégration au secteur;
- l'anachronisme engendré et l'éclectisme de la proposition rend le projet incompatible avec les concepts originaux et avec ceux des bâtiments du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1173558035

RÉSOLUTION CA17 170279

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-101

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-101 visant à autoriser l'agrandissement du Complexe des sciences Richard-J. Renaud, situé sur le Campus Loyola de l'université Concordia au 7141, rue Sherbrooke Ouest, aux conditions qui y sont prévues en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel que délimité dans le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du Complexe des sciences Richard-J. Renaud est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger :

- 1° aux articles 4, 7, 15 et 20 du Règlement sur la démolition, la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments sur le campus Loyola de l'Université Concordia (01-069);
- 2° au troisième paragraphe de l'article 79 et aux articles 81, 87, 532 et 538 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).



Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

CADRE BÂTI

3. La hauteur maximale du bâtiment doit être en tout point égale ou inférieure à 32 mètres pour un maximum de 5 étages.
4. Le bâtiment peut être relié au Complexe des sciences par une passerelle.

SECTION 2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS

5. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.
6. Tout équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être situé à l'intérieur du bâtiment.
7. Un équipement mécanique situé sur le toit ne doit pas être visible à partir du terrain.

Une cheminée, un évent ou un mât ne peut dépasser la hauteur en mètre prescrite à l'article 3 de la présente résolution que selon un retrait, par rapport à un mur, équivalent à une fois sa hauteur.

8. Un espace doit être réservé à l'intérieur du bâtiment pour la cueillette des déchets et des matières recyclables et pour tout entreposage permanent.
9. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé dans les cours.
10. Un écran doit être aménagé pour dissimuler l'enclos d'équipements mécaniques situé à l'est du bâtiment RF et face au nouveau quadrangle.

SECTION 3

STATIONNEMENT ET QUAIS DE CHARGEMENT

11. Aucune aire de chargement supplémentaire n'est exigée.

SECTION 4

DEMANDE DE PERMIS

12. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée des documents suivants :

1° un plan de gestion des déplacements préparé par un expert dans le domaine comprenant:



- a) les démarches du plan de gestion des déplacements;
 - b) les objectifs stratégiques;
 - c) la gestion de la demande de transport;
 - d) les transports actifs (accessibilité pour les piétons et desserte pour les vélos);
 - e) l'offre et la gestion du stationnement;
 - f) la sécurité des déplacements;
 - g) la desserte en transport en commun;
 - h) une synthèse des interventions stratégiques;
 - i) les recommandations et la mise en œuvre du plan de gestion des déplacements;
- 2° un plan de l'écran qui servira à dissimuler l'enclos pour les équipements mécaniques situé à l'est du bâtiment RF et face au nouveau quadrangle.

SECTION 5

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

13. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (Chapitre C-9.2), le présent projet d'agrandissement et tout projet ultérieur de construction, d'agrandissement ou de transformation d'une partie du bâtiment visée par la présente résolution doit être approuvé conformément au titre VIII, selon les critères énoncés aux articles 116, 118.9 et 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à l'article 22 du Règlement sur la démolition, la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments sur le campus Loyola de l'Université Concordia (01-069), en plus du critère suivant :

1° le traitement architectural, l'alignement, l'implantation, la hauteur du bâtiment, l'intégration de la passerelle et l'aménagement paysager doivent prendre le caractère général de ceux illustrés aux plans intitulés "Plans du projet" joints en annexe B à la présente résolution.

14. Sans restreindre la portée de l'article 13 et préalablement à la délivrance d'un permis de construction, le traitement architectural de l'écran prévu à l'article 10 doit être approuvé conformément aux critères suivants :

1° il doit prendre en considération ses effets sur les constructions voisines de manière à préserver et mettre en valeur le caractère d'ensemble de la grande propriété à caractère institutionnel;

2° il doit s'intégrer au milieu en respectant les caractéristiques architecturales et paysagères, les hauteurs et les implantations existantes.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « PLAN DU PROJET »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173558030



RÉSOLUTION CA17 170280**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-102**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant l'ajout d'un 4^e étage au bâtiment situé au 4700, rue Fulton.

SECTION I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé au 4700, rue Fulton, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire occupé par le bâtiment décrit à l'article 1, l'agrandissement de ce bâtiment est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 8, 9, 81, 83, 565, 570.1, 586 à 590, 592, 598, 600 et 601 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

SECTION III**CONDITIONS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

4. Une demande de permis de transformation du bâtiment doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). En plus des critères applicables énoncés aux articles 118.1 et 668 du Règlement 01-276, les équipements mécaniques et les constructions sur le toit, visibles de la rue Fulton, doivent assurer une meilleure intégration et homogénéité.

5. Une demande de permis de transformation déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée des deux documents suivants :

1° un plan d'aménagement paysager préparé par un spécialiste dans ce domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site;

2° une étude acoustique préparée par un spécialiste dans ce domaine.

6. La hauteur du bâtiment doit être d'un maximum de 17 mètres et compter au plus quatre étages.

7. L'aire de stationnement comportant 23 places en bordure du chemin Queen-Mary doit être retranchée de 8 à 12 unités et offrir une meilleure interface avec la voie publique en y installant une bande paysagère.



8. Le revêtement de la façade du quatrième étage du bâtiment doit être fait de panneaux en fibrociment Équitone Natura No 892 à attaches par moulure de pression ou de qualité supérieure.
9. Les cadres des fenêtres du quatrième étage du bâtiment doivent être en aluminium anodisé de couleur bronze pâle.
10. Les plans devront intégrer un maximum de 3 nouvelles classes à l'intérieur de l'école primaire.

SECTION IV

DÉLAI DE RÉALISATION

11. La demande de permis de transformation doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.
12. En cas de non-respect de l'article 11, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
13. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de transformation du bâtiment.

ANNEXE A

Plan intitulé « Territoire d'application »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1163558039

RÉSOLUTION CA17 170281

PIIA - 2001, AVENUE LAJOIE - ÉGLISE SAINT-RAPHAËL L'ARCHANGE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 118.1 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et à l'article 17 du PP-55, pour la délivrance du permis visant l'agrandissement et l'aménagement d'un centre de soins palliatifs sur la propriété de l'église Saint-Raphaël l'Archange situé au 2001, avenue Lajoie tel que présenté dans le document réalisé par Groupe Marchand Architecture inc. et estampillé le 5 septembre 2017 à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - dossier relatif à la demande de permis 3001290659.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1173558044

M. Marvin Rotrand est de retour.

RÉSOLUTION CA17 170282

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA17 17041, OCA17 17042 et OCA17 17043 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1171837002

RÉSOLUTION CA17 170283

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUILLET 2017

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017.

60.01 1174535013

RÉSOLUTION CA17 170284

MOTION DE FÉLICITATIONS – EXTRAORDINAIRE PERFORMANCE SPORTIVE D'ÉMILE OLLIVIER



ATTENDU QU'Émile Ollivier habite le quartier de Glenmount de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce depuis 2006;

ATTENDU QU'Émile Ollivier pratique le saut en hauteur depuis près de dix ans;

ATTENDU QU'Émile Ollivier est entraîneur sportif pour les jeunes en athlétisme, qu'il participe au Programme Excellence de la Fédération d'athlétisme du Québec et qu'il fait partie de l'équipe des Carabins de l'Université de Montréal;

ATTENDU QU'Émile Ollivier a reçu la médaille de bronze aux Championnats canadiens d'athlétisme d'Ottawa en juillet 2017;

ATTENDU QU'Émile Ollivier a gagné la médaille d'or aux Jeux d'été du Canada à Winnipeg au début du mois d'août 2017;

ATTENDU QU'Émile Ollivier représente un modèle pour les jeunes de l'arrondissement;

ATTENDU QUE la pratique d'un sport contribue aux saines habitudes de vie dont nous faisons la promotion par le biais de notre « Arrondissement en santé ».

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

De souligner l'extraordinaire performance sportive réalisée par Émile Ollivier lors des Jeux d'été du Canada à Winnipeg et aux Championnats canadiens d'athlétisme d'Ottawa.

D'encourager Émile Ollivier à poursuivre ses efforts dans le domaine du saut en hauteur.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1173571006

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 05.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement



Les résolutions CA17 170261 à CA17 170284 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

